
CAHIER DES CHARGES CADRES NATIONAUX

Ce document doit être lu attentivement et signé pour acceptation. En cas de problème, le joueur ou la joueuse peut se voir exclu(e) du cadre national avec effet immédiat.

1. Comportement

- a. Avoir un comportement exemplaire aussi bien avec le maillot de la FSP qu'avec son maillot de club**
- b. Faire preuve de fair-play envers ses adversaires ainsi que ses partenaires**
- c. S'abstenir de fumer sur les jeux, ceci dès le port du maillot suisse**
- d. S'abstenir de consommer de l'alcool aussi bien avec le maillot de la FSP qu'avec son maillot de club**
- e. S'abstenir d'absorber des substances interdites par l'agence mondiale antidopage et Swiss Olympic (drogue, médicaments, etc)**
- f. Tout message publié sur les réseaux sociaux pouvant porter préjudice à la FSP ou ses dirigeants sera sanctionné par l'exclusion immédiate du cadre national.**

2. Tenue

- a. Porter les tenues du cadre national pour toutes les activités prévues par le coach ou le responsable FSP**
- b. La tenue d'entraînement est propriété de la FSP et devra être rendue dès la fin des sélections**
- c. La tenue championnat du monde est propriété de la FSP. Seuls les polos sont propriété des joueurs ou joueuses**

-
- d. Les tenues sont à rendre dans le même état que lors de leur réception. Si cela ne devait pas être le cas, une participation financière sera demandée sauf justification valable**
 - e. La non-restitution des équipements sera sanctionnée d'un retrait de licence d'une année.**

3. Engagements de la FSP

- a. La FSP s'engage à fournir une tenue s'adaptant à tous les climats (pluie-chaud-froid)**
- b. Donner la possibilité aux joueurs et joueuses d'acquérir les tenues de la FSP à des prix préférentiels**
- c. Le coach et/ou le responsable des cadres devra fournir le programme au minimum 1 mois avant le début des premiers entraînements ou concours de préparation.**

4. Finances

La FSP s'engage à prendre en charge tous les frais depuis le point de rendez-vous ainsi que les inscriptions, l'hébergement, les repas et les boissons.

5. Gain

- a. Toutes les parties qui seront payées par l'organisateur serviront à payer les tournées entre les parties**
- b. Les gains restant à la fin de la compétition seront propriété des joueurs et joueuses.**

6. Entraînements et concours

- a. Les joueurs et joueuses devront se rendre par leurs propres moyens jusqu'au lieu de rendez-vous fixé par le coach ou le responsable de la FSP**

-
- b. Les joueurs et joueuses doivent respecter les décisions prises par le coach ou le responsable FSP**
 - c. Les joueurs et joueuses doivent accepter de jouer dans la composition que le coach aura désignée**
 - d. Les joueurs et joueuses doivent avertir au plus tard 15 jours avant l'entraînement ou le concours de leur non-participation**

 - e. Les joueurs et joueuses doivent accepter les décisions tactiques prise par le coach.**

* * *

J'accepte et je m'engage à respecter le cahier des charges ci-dessus.

Le joueur / la joueuse :

Nom :

Prénom :

Signature :

Date :

FSP :

Nom :

Prénom :

Signature :

Date :